

N<sup>ro.</sup> 15.

# BULLETIN

## de la Confédération

### DU ROYAUME DE POLOGNE.

1 8 1 2.

*Fait à Varsovie, le 6. Août, 1812.*

A l'exemple des districts déjà délivrés du joug des Russes, les autres districts s'empresent d'envoyer des Députés au Conseil général, et si quelques uns ont manqué en ce point, ce n'est qu'à cause de l'importance de leurs occupations locales.

Le district de Wołkowyski dont il a été fait mention précédemment, a accédé à la Confédération générale du Royaume de Pologne. Les adhésions déposées par MM. Grabowski et Siechen, sont ainsi conçues :

Acte d'adhésion à la Confédération, du district de Wołkowyski, fait dans la ville de Wołkowyski, à l'assemblée des citoyens de ce district, le 13. Juillet, 1812.

Nous assemblés dans le Chef-lieu du district de Wołkowyski, toujours constans dans notre attachement à la patrie, toujours animés du desir d'éloigner le joug qui pese sur notre ancienne terre, voyant l'ennemi repoussé loin de nos contrées, par le bras invincible de Napoléon le Grand, nous profitons de ce moment si impatientement désiré; et ayant devant nous l'acte de la Confédération générale de Pologne, arrêté à Varsovie, le 28. Juillet, et publié chez nous, nous accédons à la Confédération générale; nous nous unissons de la

manière la plus solennelle, et conformément à l'article 5e. et autres qui ont été mentionnés dans cet acte d'union, et ayant formé la présente adhésion, nous déclarons que nous sommes prêts à employer tous les moyens, que nous procurent la force et la capacité humaine, pour accomplir cette oeuvre si importante, qui est le but de tous nos efforts.

Nous signons le présent acte d'accession à la Confédération générale du Royaume de Pologne, et nous choisissons unanimement M. Bisping, pour Maréchal de la Confédération.

Acte d'adhésion à la Confédération, des citoyens du chef-lieu du district de Wołkowyski. — fait dans la ville de Wołkowyski, à l'hôtel de ville, le 13. Juillet, 1812.

„ Nous citoyens de la ville de Wołkowyski, chef-lieu du district de même nom, assemblés à l'hôtel de ville; étant opprimés depuis quelques années, par le joug de l'ennemi du nord; voyant que cet ennemi saisi de crainte à la seule vue de la force invincible de Napoléon le Grand, s'est retiré promptement de notre pays; pénétrés de la joie que nous procure ce moment si favorable et si désiré, nous accédons unanimement à la Confédération générale de Pologne, formée à Varsovie, le 28. Juillet, 1812. et nous promettons de défendre notre patrie, de toute notre force et à l'aide du Tout-puissant.

Nous signons l'acte de nos efforts, par lequel nous accédons à la Confédération.

Acte d'Adhésion des Juifs qui habitent la ville de Wołkowyski.

Fait à Wołkowyski, à l'assemblée des Juifs, le 15. Juillet, 1812.

Nous citoyens de la ville de Wołkowyski assemblés, toujours constans et attachés à la Patrie, toujours animés de l'esprit d'unité, etc. etc. (voyez le 1er. acte des citoyens de la même ville.)

Les feuilles publiques ont déjà annoncé la diétine qui a eu lieu le 20. de Juillet, 1812. à Losice, sous la présidence de M. George Dramiński, Juge de paix, en l'absence de M. Stanislas Alexandrowicz, Nonce du district de Losice, l'un des Députés vers S. M. l'Empereur des Français et Roi d'Italie. En omettant la longue description de cette diétine, nous ne ferons mention que des nombreuses accessions des citoyens du district de Losice, à l'acte de la Confédération générale du Royaume de Pologne.

Nous citoyens Polonais du Département de Siedlec, du district de Losice, et ci-devant du Palatinat de Podlachie, animés de l'amour de la patrie, amour qui ne pouvoit jamais s'éteindre dans nos coeurs; instruits de la renaissance du Royaume de Pologne, nous nous joignons à la Confédération générale, dans le but de conserver l'intégrité de la Pologne. Nous envisageons comme le plus saint devoir, de nous joindre avec empressement à ce corps, dont l'union et la force peuvent seules relever l'existence de la patrie. En conséquence, nous accédons à cette union et à cet acte de la Confédération générale; nous déclarons devant Dieu, l'univers et le Gouvernement, que nous sommes prêts à sacrifier nos personnes et nos fortunes, pour maintenir l'intégrité de la patrie, pour la défendre, s'il le faut, et nous signons cet engagement de nos propres mains.

La Diétine du district de Zamosé a eu lieu le 13. de Juillet, 1812. sous la présidence de M. Thomas Wyrzyński, Nonce et Maréchal du dit district, Voilà l'adhésion faite par les citoyens assemblés à cette Diétine.

Les citoyens du district de Zamosé, assemblés le 25. Juillet, 1812. au Chef-lieu du district; pénétrés de joie, après avoir attendu près d'un demi siècle cette union aussi désirée avec leurs freres; ayant été instruits par la Confédération générale du Royaume de Pologne, de la renaissance de leur patrie, sous les auspices du génie protecteur, l'invincible Napoléon, accèdent avec plaisir à l'acte de la Confédération, arrêté le 28. Juin, 1812. sous l'assistance de S. M. notre Roi, et sous la présidence de S. A. le Prince Adam Czartoryski, Général de Podolie, nonce du district de Varsovie. Ils promettent devant Dieu et toute la Nation, que pour la défense de cette mère chérie leur patrie, portés par l'esprit d'union, l'amour fraternel, et le patriotisme le plus ardent, ils sont prêts à sacrifier leurs fortunes et leurs vies, à affronter tous les périls, et à vaincre toutes les difficultés qui se présenteroient, plutôt que de se désister de cet acte si louable; au contraire, ils promettent solennellement de se réunir en un seul et même corps, comme les enfants dispersés d'une même mere. Leurs propres signatures en sont caution.

Pénétrée du même esprit d'union et de la même ardeur, la Diétine a eu lieu dans le district de Pultusk, sous la présidence de M. Louis Penczkowski, Nonce et Maréchal du dit district. Un grand nombre de citoyens ont satisfait au plus saint des devoirs, en se joignant à toute la nation, par le noeud de la Confédération. — Voilà l'acte de la Diétine:

Fait à Pultusk, le 25. Juillet, 1812.

Nous citoyens du district de Pultusk, en vertu de la Confédération générale, et de la circulaire du 1. du mois, de l'année courante, qui désigne

pour aujourd'hui la tenue de la Diétine, nous nous sommes rassemblés sous la présidence de M. Penczkowski, Nonce de ce district, et Maréchal de la Diétine, dans l'église collégiale de Pułusk, et après avoir rempli toutes les formalités prescrites par la loi, nous avons résolu d'adhérer à la Confédération générale. Nous déclarons donc, en conséquence, devant Dieu et l'univers, qu'il sera de notre devoir de travailler à réunir en un seul corps, les parties déchirées de notre partie, et de nous unir avec nos frères, par un même lien de fraternité; de soutenir par le sacrifice de nos fortunes et de nos vies, toutes les entreprises qui tendront à l'accomplissement de l'acte de la Confédération, et à assurer l'existence et la prospérité de la Pologne, sans rechercher dans le passé aucun point d'accusation contre nos concitoyens: nous déclarons, en conséquence, que nous éloignerons tout ce qui pourroit être contraire ou nuisible à la Confédération; que nous serons fidèles à la foi de nos jours; que nous tolérerons les cultes; que nous respecterons l'autorité du Trône, comme le veulent les loix du pays; que nous cooserverons dans toute sa pureté l'esprit national, en opposant un courage invincible aux tempêtes et aux calamités politiques; que nous transmettrons à la postérité la plus reculée, ce même esprit qui caractérise le Polonois, et que nous vivrons sous les auspices de l'amour et de l'union fraternelle, comme des enfants d'une même mère, qui composent une même famille. En foi de quoi, nous signons le présent acte d'adhésion.

(Signé) Louis Penczkowski, Nonce et Maréchal du district de Pułusk. — Alexandre Prince Giedroyc, Assesseur. — Joseph Radzicki, Assesseur. — Antoine Włodkowski, Secrétaire.

Le 23. Juillet, 1812. fut le terme de la Diétine du district de Dąbrowa, dans la ville d'Augustow, sous la présidence de M. Jean Kamiński, Nonce et Maréchal de ce district, lequel à l'ouverture de l'assemblée, prononça le discours suivant:

„Compatriotes! Le grand bât qui nous rassemble aujourd'hui, surpasse par son importance, et par l'étendue des vues qu'il présente aux Polonois, tous les événemens de l'histoire. Les coeurs des citoyens qui se sont réunis ici, pour accéder à l'oeuvre qui doit consommer cette illustre entreprise, sont, sans doute, pénétrés des nobles sentiments qu'il inspire, et se sont préparés à le recevoir. Je vois donc disparaître avec la joie la plus vive, la nécessité de vous haranguer. Vos lumières et votre amour pour la patrie se manifestent d'une manière si éclatante, que ce seroit perdre des moments précieux, que de faire l'analyse d'une chose que nous connoissons si bien, et que vous recevrez avec le zèle et l'ardeur dont les Polonois brûloient, toutes les fois qu'il s'agissoit de défendre leur pays. La Diète de Varsovie s'étant formée en Confédé-

ration générale, a proclamé que le Royaume de Pologne est rétabli. Napoléon le Grand soutient cette entreprise par sa puissante protection et ses armes. Mais pour assurer le succès de cette cause sacrée, il faut que tous les habitants de la terre Polonoise, respirent la même ardeur, le même esprit, le même amour de la patrie, et qu'ils soient animés d'un zèle unanime. Y auroit-il un fils de la patrie assez dénaturé pour ne pas s'empresser d'accéder à cette union sacrée? Le point central de la réunion générale, est la Confédération du Royaume de Pologne, arrêtée le 28. Juin de cette année. Nous nous sommes rassemblés en Diétine pour y accéder, et pour accomplir par cette voie, les justes vengeances que nous devons à la trahison, à la violence et à la perfidie, qui ont déchiré ce pays naguères puissant et heureux. C'est ainsi qu'est confondu le crime sur lequel nos oppresseurs ont fondé leur usurpation. La providence qui agit selon les loix d'une justice immuable, nous envoie un vengeur puissant; ses aigles parcourent déjà la terre de Jagellon; l'ennemi éperdu fuit dans les déserts glacés qui le défendent; notre patrie sort avec gloire de la nuit du tombeau. Ossemens sacrés de nos illustres ancêtres, qui couvrez les rives antiques du Dniepr et de la Dzwina; et toi! terre arrosée du sang de nos héros, vous ne serez plus souillés par la présence de vos barbares oppresseurs. — Les ombres respectables des défenseurs de la Pologne, celles des Chodkiewicz, des Zolkiewski, des Sobieski, des Czarnecki, planent au-dessus de nous; elles semblent nous exhorter à sacrifier nos fortunes, notre sang et notre existence, qui ne sont rien en comparaison de l'existence de la patrie."

„Mais pourquoi retenir plus long-temps votre ardeur, citoyens? il est temps de vous faire entendre cet acte qui étonnera la prostérité; Il est temps de crier: „Vive Napoléon le Vengeur! Vive la nation Polonoise!"

#### Discours du Maréchal à la cloture de la Diétine:

„Citoyens! Voyant l'ardeur, le zèle et l'union avec lesquels vous venez de signer l'acte de la Confédération générale, qui pourroit ne pas être convaincu que vous avez bien reconnu la grande cause qui doit couronner nos efforts et que vos coeurs sont pénétrés des sentiments de vertu et de constance, dignes de l'esprit national que rien n'a pu affaiblir, et salutaires pour une entreprise aussi sacrée, de rétablir la patrie déchirée par la trahison et par la force? Qui pourroit douter que tous les dévoûmens, toutes les offres qui tendent vers ce bût important, ne vous soient agréables? Qui de vous épargneroit sa fortune, son sang ou sa vie, lorsque ce sacrifice doit briser à jamais les fers de nos freres, venger nos injures sur les tyrans de la patrie, et assurer la liberté de la nation Polonoise? Oui, ces sacrifices assureront à jamais le bonheur et la tranquillité de vos enfans; ils porteront à la postérité la plus reculée, votre gloire immortelle, et les noms des citoyens qui par

Leurs souffrances ont consolidé l'existence et l'indépendance de la nation, seront répétés de bouche en bouche par nos arrière-neveux. Retournez donc dans vos foyers, et lorsque le service de la patrie demandera vos forces et vos talens, souvenez-vous bien avec quelle noble ardeur vous vous êtes soumis, par l'adhésion actuelle à la Confédération, à remplir avec un dévouement sans bornes, tous vos devoirs envers elle.

Les extraits suivans de la description de la Diétine du district de Seyny, font voir quel esprit anime ses habitans, et avec quel zèle ils ont accédé à l'acte de la Confédération générale.

En vertu de la circulaire de la Confédération générale, du ... Juillet de l'année courante, le 23. de ce mois fut désigné pour la tenue de la Diétine du district de Seyny, sous la présidence du soussigné, Nonce du district, et Maréchal de la Diète.

Après que les formalités prescrites par la loi eurent été remplies, le sousigné, Maréchal, a ouvert l'assemblée, par le discours suivant:— „Je vois ici des citoyens qui ont eu le bonheur de naître Polonais, qui ont connu les prérogatives de la nation dont ils font partie, qui ont goûté les douceurs de la liberté; mais qui ont éprouvé plus tard le malheur de voir crouler leur patrie; de se voir dépouillés de leurs loix, de leur liberté nationale et de leur langage; de devenir étrangers sur leur propre terre; d'être contraints d'obéir à des loix faites pour un peuple d'esclaves; d'être forcés de parler un langage inconnu, et d'abjurer dans les fers, ce nom que portoient jadis leurs ancêtres. Une partie de ces mêmes citoyens, délivrée depuis quelques années, de l'oppression étrangère, par le bras puissant de Napoléon, voyoit dans l'heureux changement de son sort, le retour de son existence, des privilèges, des loix nationales, et du langage de leurs peres; elle répandoit des larmes de joie et de reconnaissance pour son Régénérateur, toutes les fois qu'elle comparoit la situation passée du pays, avec sa position actuelle. Mais il restoit encore la majeure partie de la Pologne sous le joug étranger, et le bruit des chaînes qui accablaient nos freres, ne cessoit d'arriver jusqu'à nous. Il est venu ce moment fortuné, où elles vont être rompues; enfin cet heureux changement est arrivé; la dernière heure de la persécution de nos freres est passée, et il s'est présenté pour nous, l'occasion d'effacer entièrement le souvenir de ces temps douloureux. La Diète assemblée à Varsovie, d'après une convocation du Conseil des Ministres, profitant d'une occasion unique, a proclamé unanimement l'existence de la Pologne; dans le bût de joindre les membres déchirés de la patrie en un même corps, et de délivrer nos freres du joug étranger, et cela sous la présidence de S. A. le Prince Adam Czartoryski, Général de Podolie,

citoyen connu par son dévouement pour la patrie, et cher aux Lithuaniens comme descendant du sang des Jagellons. — L'acte de la Confédération générale a été signé le 28. Juin, 1812. à Varsovie. S. M. l'Empereur des Français et Roi d'Italie, notre Régénérateur, dans la réponse faite aux Députés, a daigné applaudir à notre entreprise, dans les termes les plus flatteurs pour nous; il s'est même généreusement déclaré notre protecteur, non seulement pour reconquérir la Lithuanie et la Samogitie, mais encore toutes les autres parties de la Pologne; nous lui devons donc un tribut de reconnoissance qui ne pourra jamais s'effacer de nos coeurs.

Après ce discours, le Maréchal a nommé Assesseurs, MM. Michniewicz, Staroste, Pobiński et Proniewicz, Conseillers du Département, et M. Ignace Gesemont Conseiller du district, pour tenir la plume. Comme tous les citoyens présents avoient fait leur adhésion, le Maréchal ne jugea pas à propos de prolonger la Diétine, ferma le livre des adhésions, et fit chanter un Te Deum. Se conformant en tous points, à l'article 7. de l'acte de la Confédération, on a préparé un livre pour y inscrire les adhésions des citoyens, qui n'ont pas le droit de voter aux Diétines, ou qui n'étant pas présents, voudront accéder plus tard à la Confédération générale.

Fait à Seyny, le 24. Juillet, 1812.

(Signé) Stanislas Ciesmnowski, Maréchal  
et Citoyen du district de Seyny.

Le 27. Juillet, 1812. on s'est assemblé en Diétine dans le district de Bromberg. — Voilà l'acte de cette Diétine:

Daté du Chef-lieu du Département et du district de Bromberg,  
le 22. Juillet, 1812. à l'assemblée publique de la Diétine.

Assemblés d'après l'édit du Conseil de la Confédération générale du Royaume de Pologne, du 1. Juillet, 1812, à Varsovie, et publié chez nous dernièrement, nous accédons généralement et particulièrement à l'acte de la Confédération du Royaume de Pologne, placé en tête de ce livre, acte qui a été arrêté par nos représentans, à la Diète de Varsovie, le 28. Juin, 1812." — Nous acceptons et respectons cet acte, qui nous porte vers les grandes destinées de la nation Polonoise; nous l'acceptons avec tous les engagemens qu'il nous fait contracter, et nous sacrifions volontiers pour le bonheur de notre patrie, nos fortunes et nos personnes, sans aucunes restrictions. Nous signons de nos propres mains, notre adhésion à la Confédération générale, faite à la Diétine d'aujourd'hui, sous la présidence de M. Fura, Juge de paix du district de Bromberg, en l'absence du Nonce de notre district.

---

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

(25) - Stanislas Drouot, 1811-1871  
Gloria de Drouot, 1811-1871

Additional faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.